

## Affaire Tarnac : le forgeron normand Charles Torres relaxé à Rouen

**Il a été poursuivi pour avoir refusé de se soumettre à des tests ADN. Pour son avocate, ce jugement “est une forme de critique” à l’égard de la police.**



Charles Torres, l'un des suspects dans l'affaire des sabotages de caténaires de la SNCF en 2008, attribués au groupe de Tarnac, a été relaxé mercredi de son refus de se soumettre à des tests ADN, a-t-on appris auprès de **maître Marie Dosé**, l'une de ses avocats. L'homme avait été placé en garde à vue en février 2012 dans le cadre de l'enquête menée par l'antiterrorisme, mais aussitôt remis en liberté. Les enquêteurs soupçonnent ce forgeron rouennais d'une trentaine d'années d'être le fabricant des crochets utilisés pour les sabotages de caténaires en 2008.

Il n'a pas été mis en examen dans le cadre de ce dossier, mais a comparu début février à Rouen devant le tribunal correctionnel pour refus de se soumettre à des tests ADN. Mais, selon le journal *Le Monde*, l'ADN de Charles Torres était déjà en possession des enquêteurs. Pour **maître Dosé**, la relaxe prononcée mercredi pour son client “est une forme de critique à l’égard d’une procédure menée par la Sdat (sous-direction de l'antiterrorisme, NDLR) de façon assez lamentable.” Il y a une dizaine de jours, les avocats de Charles Torres ont en conséquence “déposé une plainte pour faux en écriture publique et tentative d'escroquerie au jugement”, a précisé **Me Dosé**.

### “Les policiers avaient falsifié certains éléments de leur enquête”

Selon elle, les enquêteurs de l'antiterrorisme “ont essayé d'escroquer le tribunal correctionnel de Rouen” pour obtenir légalement l'ADN de son client. En novembre 2012, les avocats du groupe de Tarnac avaient fait état de nouveaux éléments prouvant, selon eux, que les policiers avaient falsifié certains éléments de leur enquête. Ils avaient aussi annoncé le dépôt d'une plainte avec constitution de partie civile pour subornation de témoin contre des policiers à Clermont-Ferrand, les accusant d'avoir fait pression sur un témoin à charge anonyme quelques jours après les faits. Les avocats avaient aussi mis en cause l'utilisation d'informations fournies aux enquêteurs par un policier britannique “infiltré” au sein du groupe de Tarnac.

\*